



Permis jeune conducteur test drogue positif

Par **naro313**, le **23/01/2018 à 06:46**

Bonjour,rrnrnJe me permets de vous contacter afin de savoir ce que risque mon neveu de 20 ans. Il a eu son permis le 16/01/2018. il s'est fait contrôler par les gendarmes à 2 h du matin, test de drogue positif car il a fumé un jour avant.rrnrnQue risque t'il ? est ce que son permis sera annulé ? si oui, comment faire pour échapper a cela ? Peut on laisser traîner jusqu'à ce que la période probatoire soit passée ? rnrnMerci pour vos réponses pour lui, lui qui travaille à 30 km de chez lui et dont le permis est indispensable.

Par **morobar**, le **23/01/2018 à 09:28**

Bjr,rn[citation]pour lui qui travail à 30 km de chez lui le permis est indispensable[/citation]rnIl faut croire que non, puisqu'il met en cause son tout récent permis.rn[citation] test de drogue positif car il a fumé un jour avant. [/citation]rnLa durée de détection peut courir de 15 à 30 jours pour un fumeur invétéré.rnOui il faut faire durer la procédure pour atteindre l'échéance de la probation.

Par **Tisuisse**, le **23/01/2018 à 09:49**

Bonjour naro313,rrnrnLes peines pénales maximales possibles, sachant qu'elles ne sont jamais prononcées, vous sont indiquées sur le post-it en en-tête de ce forum :rn"conduite sous alcool ou stupéfiants". Par ailleurs, il y a bien d'autres post-it qui y sont mentionnés dont certains intéresseront, au premier chef, votre neveu.rrnrnFaire traîner le dossier c'est possible mais seulement jusqu'au 1er anniversaire de son permis, le temps qu'il récupère ses 2 points-

bonus (3 points si conduite par AAC) mais l'aide d'un avocat ne lui sera pas inutile afin d'éviter toute erreur de procédure. Les 6 points de retrait que coûte cette infraction ne seront retirés qu'une fois que le jugement sera devenu définitif, jamais avant, donc cela vaut le coup de faire traîner.

Par contre, il va certainement faire l'objet d'un arrêté de suspension administrative décidée par le préfet et cette suspension (maxi possible et très probable : 6 mois) n'est absolument pas aménageable donc il ne pourra pas bénéficier du permis aménagé pour se rendre à son travail ou pour en revenir. Je lui conseille donc de revendre sa voiture et d'acheter ou de louer une voiturette sans permis ce qui lui permettra d'aller à son boulot et d'en revenir.

J'espère que cette histoire va lui servir de leçon parce que, selon toute évidence, les conseils qui lui ont été donnés par son auto-école dans ce domaine, et qui sont encore tout frais, n'ont pas été assimilés, il n'en a pas tenu compte. Dommage, il paye son erreur bien chère.

Enfin, il va devoir arrêter toute fumette car, à l'issue de sa suspension administrative, il devra subir des examens médicaux et la moindre trace de THC lui sera fatale, le permis ne lui sera pas restitué.

Par **naro313**, le **23/01/2018 à 11:52**

Merci beaucoup pour vos réponses bonne journée

Par **Maitre SEBAN**, le **30/01/2018 à 14:43**

Bonjour,

Effectivement, il faut faire traîner la procédure au moins un an afin qu'il récupère 2 points en plus sur son permis de conduire.

En revanche, il est possible qu'il voit son permis suspendu par le Préfet pendant 6 mois au plus.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr> [avocat permis de conduire](#)